ARRITTI

nu 2717 da u 7 à u 13 d'ottobre 2021

55a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

88 millions d'euros à payer à Corsica Ferries

Responsabilité partagée pour un gouffre financier

p. 3

Cullettivu A Maffia Nò A Vita lè

Una chjama à tutta a società

Ce vendredi 1er octobre 2021, devant l'Assemblée de Corse à Aiacciu, le Collectif A Maffia Nò A Vita lè a lancé un triple appel : au « pouvoir régalien », aux élus insulaires, aux citoyens. Deux ans après sa fondation par des citoyens issus de divers horizons, le Collectif ne cesse d'interpeller la société toute entière sur le danger de la maffia et des dérives qu'elle entraîne. À lire en p. 4-5.

Marc Sanglas, ministre de l'environnement de Catalogne

« Objectif zéro émission nette »

p. 6 à 8

Débat le 20 octobre à l'Espace Diamant d'Aiacciu

Un SAMU social en Corse ?

p. 8

Una settimana una parolla

(O duie, o micca, sfidàtevi di e « parolle parolle parolle… »)

Casgiu

Pa ni vié pen ki pa trouvé fronmaj yo.
Pruverbiu martinichese.
Ùn ci hè vechju pane ch'ùn trovi u so casgiu.

Salute à tutte è à tutti. Sta settimana a nostra parolla hè « casgiu ». *« Ma si dice "Hè cum'è casgiu è furmagliu", allora perchè casgiu è micca furmagliu ? »* Ai a raghjò, ma ùn ne parleremu chè un sùppulu perchè « Hè troppu u casgiu à cullazione, merenda, vesperinu è cena » ! Or'dunque, studiemu l'etimulugia di issi dui sinònimi.
U latinu, *« Quessa l'avia induvinata ! »*, u latinu, dicu, t'hà a parolla caseus chì l'orìgine hè scura, ma chì hà datu u tedescu « Käse », l'inglese « cheese », o u brittonu « keuz ». U grecu t'hà una astra parolla, ma a vogliu mintuvà perchè hà datu un bellu nome in corsu è in astrò : τυρός (turos). Allora, avete un'idea ? Nò ? Nulla ? Matriculàtevi e cerbelle parpenna ! Sempre micca ? Và bè, ghjè u « butiru », u casgiu di vacca (« βοῦς » + « τυρός » bous + turos). In quant'à « furmagliu », si ricolla à « caseus formaticus » cioè u casgiu fattu ind'una forma (u corsu hà mantenutu stu sensu spùticu). In francese ùn esiste a parolla chè dapoi u XIIIu sèculu è t'hà cunnisciutu à u XVu sèculu una metatesi (« formage » hè diventatu « fromage »).
A nàscita di u casgiu riculerebbe à u neulìticu (traccie truvate 7000 anni nanzu à Cristu in Polonia, per un dettu) quandu l'omu si mette à allevà a roba viva. Si dice chì u latte era messu nentru à visciche di ruminanti chì ci era a caghjarella : u trasportu permettia d'ottene u casgiu ! U so rughjone d'urìgine hè scunnisciutu ma, da l'imperu rumanu, si sviluppa una tècnica chì permette di mandà u casgiu assai luntanu. Puru, incù a caduta di u mondu rumanu, sparìscenu e tècniche è ci vole à aspittà u medievu da chì u casgiu ripigli primura. À pàrtesi da 1857, hè scuperta a pasturizazione da… Louis Pasteur.
U casgiu tene una piazza impurtante ind'a cultura mundiale. Polifemu, u ciclopu di l'Odissea, manghja u casgiu, segnu di bestialità, l'omi manghjendu u pane. D'altronde, u furmagliu serve da voiu à parechje divinità : à Ishtar/Inanna, dea mesuputàmica di l'amore è di a fertilità ; à Puseidonu in Grecia antica ; à i morti à l'occasione di l'interri ind'u disertu di Taklamaka (China uccidentale) cum'è no a pudemu custattà cù e mummie di u Tarim, caucàsiche invece di mongole, ricullendu à u Ilu o à u Iu millenariu nanzu à Cristu.
Eccu l'ora di a canzona chì ci porta ind'è i Ch'ti : https://www.youtube.com/watch?v=b7soKsdM4zo ■
Marina Chovin

Accapu di a reddazzione

Animali

« A grandezza d'una nazione è u so prugressu murale ponu esse ghjudicati da a manera ch'ella tratta l'animali » cusì parlava Gandhi è parechje persunalità di l'Umanità cù ellu. Da Pythagore chì ne fecìa l'essenza di u male umanu à Einstein chì chjamava l'omi à *« liberassi di ssa prigiò »* appiendu cumpassione per tutte e creature vive è pè a natura sana. *« Cosa ci hè di più abbuminèvule chè di nutrìscesi di caddàveri di manera cuntìnua ? »* interrugava ancu Voltaire ! È u so cumparsu, Emile Zola dicia ellu chì *« u duvere u più altu di l'omu hè d'impedisce tutta crudeltà contr'à l'animali »*. In tantu chì Lamartine ci spiecava *« ùn avemu micca dui cori, unu per l'omi, unu per l'animali. Avemu un core o ùn ne avemu micca »*. L'animali sò marturiati da l'omi, puru sò creature di sensibilità, capaci di tennerezza è d'amore, d'una fideltà senza paru ponu andà sin'à a morte pè u so patrone. Vergogna à quelli chì li fàcenu male ! Sciaccamanate à quelli chì i cùranu è sò capaci di sacrificà assai pè u so benestà. Forza à tutti ss'associi di difesa di l'animali, suvente fighjati di traversu, allora ch'elli sò più umani chè l'umani !
Frà i capatoghji oghjinchi, a Corsica ùn ghjunghje à regulà a divagazione animale. Dapoi anni è anni, quantu sò i morti nant'à strada, accidenti di vitture per via di a divagazione animale ? Quantu sò ghjente incurnate, murzicate, à le volte ancu manghjate da porchi ? Quantu sò i feriti gravi ? Quantu sò l'orti scempiati ? Cum'è chì a Corsica ùn ghjunghje à trattà ssu prublema ? Per via di ssu lascia corre, un associu hè natu pocu fà, Cambià Avà, di manera à fà piglià cuscenza chì ci vole à dassi di rimenu per truvà suluzioni. Invece di mette cù intelligenza umana a ghjente in giru à un tavulinu, i puteri pùblichi fàcenu cum'elli fàcenu dapoi sempre : tòmbanu l'animali per cacciali di a vista è calmà l'upinione pùblica ! Vergugnosa suluzione ! E suluzioni chì cunsìstenu à tumbà l'animali ùn sò suluzioni ! Chjamu quì, è vi dumandu di fà listessu cari amichi lettori, i puteri pùblichi à riflette è à mette un pocu di più sumerinu in a so azzione pùblica. E nostre sucietà muderne sò in capacità d'inventà suluzioni muderne, è micca di sbarrazzassi di i capatoghji cù a crudeltà umana. L'associu Global Earth Keaper in Corsica hà fattu un azzione ssa dumènica nant'à a rena di Mare è Sole. Un accolta per dinunzià a vuluntà di u Statu di tumbà e vacche chì sò in divagazione nant'à piaghja di Petrusella. Da nutà chì u merre ùn hè micca favurèvule à ssa tumbera, è prupone dapoi un pezzu di sterilizà è parchighjà ssu bestiame, ma a cumuna ùn hà micca i mezi, nè finanziarii, nè ghjurìdichi, nè ammnistrativi di trattà sola u prublema. È sò cusì a maiò parte di e cumune. Per via d'ùn avè regulatu u prublema dapoi decine d'anni, ci sarebbe circà 20.000 animali detti salvàtichi in Corsica. A sola suluzione truvata da u Statu hè di fà tumbà l'animali quand'elli fàcenu troppu parlà d'elli ! Invece chì amministrativamente, ghjuridicamente, è materialmente esìstenu suluzioni ch'elli prupònenu certi associi cum'è Global Earth Keaper o cum'è Cambià Avà. Allora, ch'aspettemu per mette tutti l'attori in giru à un tavulinu ?
« Si ricunnosce u gradu di civilisazione d'un pòpulu secondu à cum'ellu tratta i so animali » dicia torna Gandhi. Era à u sèculu passatu. Ch'avemu fattu dapoi per sorte di l'arcaìsimu ? ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

88 millions d'euros à payer à Corsica Ferries

Responsabilité partagée pour un gouffre financier

Les infractions sont anciennes et datent des précédentes mandatures, celles d'Ange Santini et Paul Giacobbi. Mais le coupable n'a pas de couleur politique : c'est l'institution « Collectivité Territoriale de Corse » qui a fait l'objet de cette condamnation car elle a mis en place, et financé sur sept années, de 2007 à 2013, un service complémentaire illégal. Et c'est donc la Collectivité de Corse, conduite par Gilles Simeoni, qui doit trouver comment sortir de ce gouffre financier.

Ce service complémentaire a été conçu à l'époque pour soutenir à bout de bras la défunte SNCM, compagnie d'État tout juste privatisée au profit de Veolia, dont les effectifs pléthoriques avaient un impératif besoin d'emplois sur le Danielle Casanova, paquebot acheté en son temps sur injonction de l'État, à grands renforts de fonds publics engagés pour soutenir les Chantiers Navals de Saint Nazaire alors en difficulté. Cette acquisition fondamentalement anti-économique avait aussitôt justifié le recrutement de centaines de marins dont le coût, faute de marché suffisant, a précipité la ruine de la compagnie publique. Puis elle a été vendue à Veolia, après un passage éclair, dans des conditions suspectes, c'est le moins que l'on puisse dire, dans le giron du fonds d'investissement Butler notoirement lié aux ambitions de Dominique de Villepin, alors premier ministre. Veolia avait mis ses conditions à ce sauvetage, et le fameux service complémentaire en faisait partie. Décision prise par l'État, puis mise en œuvre par la Collectivité Territoriale de Corse. Car, à chaque étape de cette affaire, on trouve un commanditaire, l'État, et un auteur, la Collectivité de Corse. Mais le commanditaire est resté dans l'ombre et seule la Collectivité de Corse s'est retrouvée devant les tribunaux. Grâce à la manne de ce service complémentaire taillé sur mesure, la SNCM d'alors avait débloqué un conflit social menaçant de ruiner les saisons touristiques insulaires, en empochant de conséquents subsides publics, et en attirant à elle une clientèle soustraite ainsi illégalement à la concurrence. Car, pendant ce temps, la compagnie rivale Corsica Ferries était loin de faire le plein de ses bateaux qui, eux, assuraient un service de liaison avec la Corse sans la moindre subvention. D'où un manque à gagner considérable.

Valait-il, ce manque à gagner, 88 millions d'euros, c'est-à-dire la totalité du chiffre d'affaires détourné vers la SNCM ? Ce chiffrage est bien sûr contestable car il suppose que ce transport se serait fait sans frais supplémentaires pour la compagnie jaune, et que tous ces passagers au départ de Marseille se seraient rendus au départ de Toulon sans exception. C'est très clairement excessif, les avocats de la Collectivité de Corse l'ont plaidé abondamment, mais sans succès. Le fait est là : ces 88 millions d'euros seront à débourser, et les délais se rapprochent puisque les recours sont épuisés devant la justice française, et qu'il est fort improbable que les tribunaux européens repartent à zéro dans la procédure.

Derrière toutes ces décisions aujourd'hui sanctionnées définitivement, un seul décideur réel, l'État, et un seul exécutant, il est vrai consentant, la Collectivité de Corse. Mais, à l'heure de rendre des comptes, l'Assemblée de Corse s'est retrouvée seule à la barre.

Or les conséquences sont pour elle désastreuses puisque cette somme représente 50% de sa capacité d'emprunt pour un an, et cela suppose donc qu'elle ampute lourdement ses investissements 2022 pour honorer ce paiement, ou alors qu'elle s'endette outre mesure et qu'elle hypothèque son avenir à très long terme. Amputer les investissements est en fait impossible car la Collectivité est le plus souvent engagée dans des programmes à long terme comme les dotations quinquennales accordées aux communes et aux intercommunalités. Il ne lui reste plus qu'à se surendetter, à moins que l'État n'admette sa responsabilité et accepte de partager le fardeau financier.

La responsabilité réelle de l'État est telle que le partage devrait aller de soi. Mais ce n'est manifestement son intention à ce jour, compte tenu de la posture de combat, préfet Lelarge en tête, contre l'Exécutif de Corse. Même si, ces dernières semaines, on croit entendre des « signaux faibles » pour un changement d'orientation à la veille des élections de 2022.

En tous les cas, si nouveau dialogue il y a, ces 88 millions d'euros seront certainement parmi les priorités à débattre. ■

Cullettivu A Maffia Nò A vita Iè

Una chjama à tutta a società

Ce vendredi 1er octobre 2021, devant l'Assemblée de Corse à Aiacciu, le Collectif A Maffia Nò A Vita Iè a lancé un triple appel : au « pouvoir régalien », aux élus insulaires, aux citoyens. Deux ans après sa fondation par des citoyens issus de divers horizons, le Collectif ne cesse d'interpeller la société toute entière sur le danger de la maffia et des dérives qu'elle entraîne. Voici le texte.

C'est devant l'Assemblée de Corse à Aiacciu que Dominique Bianconi, la présidente de l'association A Maffia Nò A vita Iè, a lu un appel solennel au pouvoir régalien, aux élus insulaires et à la mobilisation citoyenne contre le fléau mafieux.

« Le 25 septembre 2019 était publie le texte fondateur de notre Cullettivu.
Nous indiquions agir dans trois directions : l'État, la classe politique insulaire et les citoyens afin de contribuer a stopper la dérive mafieuse.
Deux ans plus tard, malgré une sensibilisation sans précédent, force est de constater que la Corse est toujours sous pression, la liste des assassinats et attentats mafieux ne cesse de s'allonger.
Confrontés a cette sinistre réalité, nous avons donc décidé de formuler ce triple appel.

Au pouvoir régalien…

1. Nous exhortons les responsables des pouvoirs régaliens a mener une action réelle contre la voyoucratie en s'attaquant aux porosités politique et économique.
Même si quelques enquêtes ont permis de mettre en relief l'étendue de la toile mafieuse, l'impunité est toujours de mise : la liste des assassinats restés sans réponse judiciaire est toujours aussi désespérément longue. Quant aux nombreux attentats commis contre des entreprises, particulièrement dans le secteur des déchets et des travaux publics, aucune enquête n'est venue éclairer leur origine. Pas une d'entre elles n'a permis de démasquer un coupable ! On en arriverait presque a s'interroger sur l'existence meme de ces investigations.
L'absence de contrôle réel dans le domaine de l'urbanisme, dans les appels d'offre, les très faibles répercussions des rapports de la Chambre Régionale des Comptes, le silence voire la complicité de hauts fonctionnaires, dont le séjour dans l'île s'est prolonge un peu trop longtemps, sont tout aussi insupportables.
Dans toutes leurs interviews les Préfets usent complaisamment de la langue de bois et des euphémismes, voilant ainsi la réalité d'une mafia. Cette pudibonderie de façade leur permet de justifier leurs demi-mesures.
On constate la même retenue dans la communication de hauts magistrats, en particulier chez les deux procureurs de Bastia et Aiacciu, nouvellement nommés. Il serait souhaitable que, sans plus tarder, ils lisent l'ouvrage collectif : « Juges en Corse », qui réunit les témoignages de certains de leurs prédécesseurs, et qui décrit si bien la rélité : peut-être enfin, seraient-ils plus enclins a mobiliser plus fortement leurs services.
Il est par exemple, scandaleux que des rapports de police établis a la demande de magistrats sur de grandes bandes mafieuses n'aient jamais éte suivi d'effets, alors que les complicités d'élus ou de fonctionnaires y sont soulignée.
Nous n'ignorons pas que certains magistrats ont fait ou font encore tout leur possible pour faire avancer des dossiers mais le résultat d'ensemble est accablant.

Aux élus…

2. Nous nous adressons solennellement à la Présidente de l'Assemblée et au Président de l'Executif pour qu'enfin, se tienne la session sur la mafia si souvent annoncée et jamais programmée.
Au sortir d'une campagne électorale, ou pour la première fois, grâce a l'action des collectifs anti mafia, cette question fondamentale a été enfin abordée, il convient de changer de cap et d'en finir avec la politique de l'autruche...
Nul n'est dupe. La aussi le déni des uns, ou la rumeur colportée par les autres, font des ravages. Le contexte n'a jamais été aussi malsain et nous sommes très préoccupés par la nature et le développement de rapports de force qui risquent de pourrir, et pour longtemps, le monde politique insulaire.
Nous appelons a la transparence totale pour briser toute tentation de complicité vis a vis de mafieux, qui imposent leurs propres règles du jeu et se plaisent a souffler sur les braises.
Par ailleurs, nous exhortons au refus d'un retour vers le futur qui, de façon irresponsable, donnerait l'illusion que la violence politique pourrait constituer un

remède a la violence mafieuse. Comme si notre société avait décidé de se mithridatiser. Dans cette matière-la, les enseignements de l'histoire sont sans appel : c'est bien le contraire qui risque de nous arriver !
Cette session devrait donc constituer une priorité, car toutes les actions, tous les projets dépendront de la capacité de la société corse a identifier les pratiques mafieuses et a les rejeter.
Nous sommes disponibles pour qu'elle soit irriguée par les éléments d'analyse que nous avons pu recueillir et nous saurons produire aussi des propositions concrètes.

Aux citoyens…
3. Au niveau de la société civile, nous souhaitons convaincre le plus grand nombre d'acteurs possible, en particulier les jeunes, de participer a la construction d'une Corse soulagée du joug mafieux. Nous allons multiplier les rencontres, les réunions et les interventions pour porter notre démarche auprès de tous.
Nous enrichirons nos relations avec les syndicats et les associations citoyennes pour renforcer les synergies. Car il ne peut y avoir de réels progrès sociaux, environnementaux ou économiques avec un système de pression sciemment entretenu, pour assouvir les convoitises de certains prédateurs.

Certes, le constat est accablant. Mais, on a déjà pu constater que la sensibilisation contre la réalité mafieuse a, en peu de temps produit quelques effets. Car, ici comme ailleurs, seul l'investissement citoyen est porteur d'espérance. Qu'il s'agisse de spéculation immobilière, d'enjeu climatique, de politique des déchets, le travail remarquable d'associations opiniâtres a permis de limiter la casse et de révéler les véritables enjeux.
Il faut que toute la société civile se mobilise C'est le sens même de notre combat de lanceurs d'alertes, c'est l'objectif de la démarche que nous avons initiée il y 2 ans et qui a déjà reçu le soutien officiel de plus de 5 000 citoyens insulaires. Nous intensifierions notre action au service de l'intérêt collectif du peuple corse. » ■
Aiacciu, 1u d'ottobre 2021.

Elezzioni

Yannick Jadot candidat désigné

La campagne est lancée pour les écologistes

Avec 51 % des voix lors du vote en ligne durant lequel se sont exprimés plus de cent mille inscrits, Yannick Jadot a finalement remporté de peu la primaire organisée par les mouvements écologistes. Mais sa légitimité est incontestable désormais. Il sera un des rares candidats qui vont compter dans la campagne à venir, car l'écologie est désormais une priorité pour les français. Son soutien avéré et maintes fois exprimé au mouvement autonomiste en Corse en fait un candidat naturel pour faire évoluer les choses au sommet de l'État.

Lors de sa profession de foi devant les militants de Régions et PeuplesSolidaires lors de notre Université d'été de Toulon, Yannick Jadot a inscrit sa candidature à la candidature dans la tradition des accords anciens entre régionalistes et écologistes. Désormais investi officiellement, il est comptable de ces engagements, et il est le seul candidat déclaré à avoir ainsi acté un volet régionaliste dans son programme.
L'air du temps de la campagne présidentielle qui s'annonce n'est pourtant pas à la régionalisation ni aux débats nationaux sur l'organisation future des territoires, l'évolution de leurs compétences, et le renforcement de leurs identités. La vie politique française a manifestement d'autres priorités immédiates, et l'agenda médiatique est rythmé par les ténors des audimats télévisés et leurs gesticulations. Mais peu à peu le débat politique va reprendre le dessus, au fur et à mesure que les candidats développeront leurs programmes.
Parmi les problèmes politiques de fond qui affectent la société française, il y a le naufrage politique des régions hexagonales, manifesté par une abstention sans précédent en juin dernier – que seule la Corser n'a pas connu –, et aussi par les conditions quasi-confidentielles des élections départementales qui enlèvent l'essentiel de leur légitimité à ceux qui ont été élus à la tête des Conseils départementaux.
L'Association des Régions de France, comme tout ce que la France compte d'élus des territoires, manifeste régulièrement son opposition aux orientations étatistes d'Emmanuel Macron et de son gouvernement des énarques.
L'autonomie de la Corse est de plus en plus mise en avant dans ces cercles d'élus, et un des axes de la campagne sera de capter leur soutien au détriment d'Emmanuel Macron qui a accumulé un passif considérable à ce sujet, assumant totalement l'héritage désastreux de la loi Notre de François Hollande et Manuel Valls.
Dans la dernière ligne droite avant le 10 avril prochain, ce sera un des sujets-clefs du débat politique, et Yannick Jadot en sera la voix la plus forte. En Corse, comme dans tout le mouvement régionaliste en France, nous aurons tout à gagner à ce qu'il soit alors le mieux placé possible. ■
François Alfonsi.

Marc Sanglas, ministre de l'environnement de Catalogne

« Objectif zéro émission nette »

« ***Vi ringraziemu assai d'avè mi invitatu à participà, è vi mandemu un salutu da a Catalogna*** », c'est par ces mots, en langue corse, que Marc Sanglas, le Directeur Général de la Qualité de l'environnement et du Changement climatique du gouvernement catalan (équivalent du ministère de l'environnement en France), s'est exprimé le 21 septembre dernier lors d'une séance de travail à Bastia devant les eurodéputés de l'ALE, le président du Conseil Exécutif de Corse et la présidente de l'Assemblée de Corse. Il s'exprimait en visio dans le débat sur les menaces qui pèsent sur la Méditerranée. Lutte contre le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion de l'urbanisme et du littoral, il a livré les grandes lignes de la politique conduite en Catalogne. Interview.

Comment le gouvernement catalan aborde-t-il la question de l'environnement en Méditerranée ?

Nous sommes confrontés à des défis considérables en matière d'environnement, de gestion de l'eau et des déchets, de conservation de la biodiversité, de changement climatique. Le nouveau gouvernement est déterminé à affronter ces défis. Aborder le débat sur la protection de la Méditerranée implique d'établir une collaboration entre toutes les parties concernées. Des États qui ont des compétences territoriales aux administrations qui ont des responsabilités dans les domaines qui affectent le littoral, comme les gouvernements régionaux et locaux. Nous devons adopter une approche très large, en commençant par notre responsabilité en tant qu'administrations et en terminant par la nécessaire sensibilisation du public à l'utilisation des espaces côtiers et maritimes.

Justement, quelle politique en Catalogne ?

La loi sur le changement climatique que le Parlement de Catalogne a adoptée à une large majorité en 2017 a été un tournant pour répondre au défi du changement climatique, aux objectifs de neutralité carbone et d'un modèle de production d'électricité totalement renouvelable d'ici 2050. C'est le résultat des efforts de réduction des émissions de Gaz à effet de serre que nous avons entrepris depuis 2008. Selon des données de 2019, la Catalogne a une émission de CO_2 par habitant de 6 tonnes, soit près de deux points de moins que la moyenne européenne. Depuis plusieurs décennies, notre production d'électricité est presque sans carbone, cependant, nous avons une part de 50% d'énergie nucléaire et une présence insuffisante des énergies renouvelables. Notre principal défi est d'augmenter l'efficacité énergétique, de passer aux énergies renouvelables, en particulier le photovoltaïque, et d'augmenter la consommation de biomasse, de biogaz et d'autres carburants alternatifs comme l'hydrogène.

Quelle action menez-vous contre le réchauffement climatique ?

Nous avons soutenu la décision de l'Union Européenne d'accroître l'ambition de ses objectifs de réduction des émissions. Le « Fit for 55% » prévoit d'étendre la tarification du carbone au transport maritime, à l'aviation, aux transports et aux bâtiments.
Parmi les dispositions de la loi : un budget carbone, une taxe sur le CO_2 pour les véhicules à moteur, un fonds pour le climat, un comité d'experts sur le changement climatique, une table ronde sociale sur le changement climatique. La loi aborde l'impact du changement climatique dans l'environnement marin sous différents angles, notamment elle encourage l'adoption de mesures visant à adapter la pêche et l'aquaculture aux impacts du changement climatique, à maximiser l'efficacité énergétique du secteur et à réduire progressivement les émissions de gaz à effet de serre.

Comment cela se traduit-il ?

Nous voulons continuer à tenir nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques en continuant à promouvoir la transition vers des énergies propres. Nous visons la restauration, la conservation et la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers, ainsi que des actions visant à prévenir la destruction, la surexploitation, la pollution des habitats et d'autres pressions anthropiques, la promotion de méthodes de pêche à faible impact environnemental ou la sensibilisation du public à l'état de la mer et à ses impacts.
Nous travaillons également à la création et à la gestion efficace d'un réseau de zones marines protégées afin d'enrayer la perte de biodiversité et d'améliorer la résilience de nos écosystèmes marins.

Quelles autres mesures ?

Les nouvelles infrastructures doivent être réalisées dans le cadre de l'évaluation environnementale des plans et projets, selon des objectifs de réduction des émissions, l'analyse de leur vulnérabilité aux impacts du changement climatique et la mise en place d'un mécanisme de suivi. Cette analyse doit évaluer l'impact sur les nouvelles infrastructures des phénomènes météorologiques extrêmes et du manque d'approvisionnement.
Ainsi, la loi oblige à élaborer un plan d'électrification progressive des principaux ports et marinas afin de faciliter la connexion au réseau électrique local des navires amarrés. Nous négocions avec le port de Barcelone pour son électrification.

Il faut surtout agir sur les émissions des énergies fossiles…

Une autre disposition de la loi consiste à réduire la dépendance à l'égard de ces combustibles fossiles, en particulier les produits pétroliers, en la réduisant de 50% dans le domaine du fret et des ports de plaisance d'ici 2040.
La fiscalité environnementale est un outil utile qui contribue à la protection de l'environnement. Outre la taxe sur le CO_2 appliquée aux véhicules, la loi crée une taxe sur les émissions des grands navires pendant les manœuvres d'accostage et

Sur la route des vins en Catalogne.

pendant le séjour du navire à quai. Cette taxe sera mise en vigueur en 2023 et alimentera également le Fonds pour le climat.

Comment protégez-vous la biodiversité ?

La Catalogne possède plus de 820 km de côtes et plus de 85 600 ha de zones marines protégées, qui abritent 17 habitats marins et côtiers et pas moins de dix-huit espèces d'intérêt européen au sens de la directive Habitats. Ces espèces sont présentes dans 12 zones spéciales de conservation réparties dans nos eaux territoriales.

La Méditerranée abrite de nombreuses espèces protégées, voire menacées d'extinction. Deux des plus grands problèmes affectant certaines de ces espèces marines sont l'échouage dû à des maladies ou à d'autres causes et les prises accessoires de la pêche. Pour y répondre et contribuer à sauver et tenter de récupérer les animaux, tout en obtenant des données scientifiquement utiles et de gestion, le gouvernement dispose d'un réseau de sauvetage de la vie marine qui non seulement assure une assistance rapide, mais travaille également avec d'autres administrations, la société civile et les institutions académiques pour sensibiliser et promouvoir le respect de l'environnement marin et de ses habitants. De même, dans le cadre d'une série d'actions visant à promouvoir la bonne gestion de notre territoire marin, le Secrétariat à l'action pour le climat a signé plusieurs accords concernant la garde de deux zones marines du réseau Natura 2000.

Comment harmoniser ces protections avec l'activité économique ?

L'activité maritime est un moteur essentiel de notre économie. En 2018, le gouvernement a adopté la Stratégie maritime 2030, afin de libérer le potentiel de l'économie bleue en Catalogne, en garantissant l'équilibre social et territorial. La stratégie vise à développer une économie qui ne laisse personne de côté et à mettre en place un modèle de gouvernance innovant. Parmi les initiatives phares de la stratégie visant à décarboniser le secteur de la pêche, citons l'installation de toits photovoltaïques dans les installations portuaires et de pêche, cofinancée par les fonds structurels et propres européens, ainsi que la collaboration étroite avec le secteur pour concevoir des bateaux 100% électriques. Nous prévoyons de construire les premiers prototypes de l'administration et de créer un bureau de transfert de technologie.

Autre initiative phare de la stratégie, la protection des herbiers de posidonies, en tant que puits de carbone et protecteurs de la côte contre l'érosion croissante due aux tempêtes. Nous réalisons une cartographie bionomique détaillée de toute la côte catalane qui servira de base à un décret de protection des herbiers identifiés. Nous avons créé une application qui permet aux navigateurs d'éviter de jeter l'ancre sur cet écosystème critique.

Quelle gestion pour le littoral ?

Selon le Troisième rapport sur le changement climatique en Catalogne, en 2060, les plages sur environ 140 kilomètres de côte seront très vulnérables à l'impact du changement climatique - contre 61 kilomètres en 2016. Environ 70% de la côte sera vulnérable ou très vulnérable aux inondations.

La loi sur la protection et la gestion du littoral a constitué une véritable avancée et permet pour la première fois de s'orienter vers une gestion intégrée de l'ensemble du littoral catalan, y compris le domaine public, avec le gouvernement comme administration de référence et un rôle accru pour les municipalités.

Une nouvelle réglementation garantit non seulement la préservation du domaine public maritime-terrestre, mais aussi des zones les plus proches de la côte, en cohérence avec d'autres documents ayant un impact sur la côte catalane qui sont en cours de traitement, comme le Plan directeur urbain de révision des sols non durables de la côte de Gérone, qui vise à déclasser les sols non durables pour éviter la construction dans des endroits sensibles de la côte. Pour atteindre ces objectifs, la loi réglemente la création de deux nouveaux outils de planification et de gestion du littoral au niveau régional et municipal.

Quels sont-ils ?

Un plan de protection et de gestion de la côte, pour la gestion intégrée de l'espace terrestre et marin de la bande côtière. Le gouvernement devra le rédiger dans un délai maximum de deux ans. Il caractérisera le littoral catalan en fonction de son état de conservation, fixera le nombre et le type d'installations que chaque tronçon de plage peut accueillir, localisera également les infrastructures et les installations existantes, les principaux accès à la mer et les aires de stationnement, ainsi que les plages présentant des risques de glissement de terrain. Il contiendra des critères territorialisés pour résoudre les demandes de services et d'équipements sur la côte et établira les mesures nécessaires pour préserver les écosystèmes et les paysages côtiers.

Le plan comprend des mesures réglementaires ou d'action nécessaires pour préserver l'intégrité et la récupération de la géomorphologie des écosystèmes et paysages côtiers, et l'établissement de la réglementation des façades côtières. Enfin, il intégrera des mesures d'adaptation du littoral aux effets du changement climatique et les critères de détermination des priorités d'investissement.

Et le second outil ?

Il est constitué par les Plans d'utilisation de la côte et des plages. Les mairies les promouvront pour ordonner les occupations des installations amovibles et les activités qui peuvent être réalisées tout au long de l'année sur le littoral. Les services de surveillance et de sauvetage réglementeront également l'accessibilité et les installations de chaque tronçon de plage.

La loi littorale articule des mécanismes de

...

... participation et de consultation dans la gestion de la bande côtière, impliquant à la fois les administrations les plus proches et les réseaux économiques et sociaux. Il s'agit d'organes collégiaux, avec une participation publique et privée, pour résoudre les différentes questions qui touchent à l'aménagement du littoral. Enfin, la création du Conservatoire de la Côte de Catalogne est une institution qui reflète le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres existant en France. L'objectif est de sauvegarder et de récupérer la partie du littoral la plus menacée par l'urbanisation et l'artificialisation, en s'appuyant sur l'acquisition publique de terrains. Cet organisme doit être financé par les contributions de l'État et d'autres administrations, entités et entreprises.

Quelle politique pour les ports ?

La loi sur les ports et le transport dans les eaux maritimes et intérieures, en plus de garantir la durabilité environnementale des infrastructures portuaires et de leurs activités, détermine un moratoire de sept ans sur la construction de nouveaux ports. L'autorité portuaire peut exiger des gestionnaires d'infrastructures portuaires qu'ils évaluent les effets du changement climatique sur les infrastructures, les services et les opérations portuaires, et si nécessaire, le gestionnaire du port doit réaliser des travaux ou des actions indispensables pour assurer la sécurité de l'infrastructure.

Le gouvernement travaille avec les différents secteurs économiques concernés pour assurer leur engagement à atteindre des émissions nettes nulles au cours de cette décennie. Il exhorte les différents secteurs et domaines économiques, sociaux et politiques non seulement à remplir les exigences légales, mais aussi à prendre des engagements supplémentaires. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre une feuille de route commune à court et moyen terme, et à forger un programme qui nous permettra d'atteindre l'objectif de zéro émission nette.

Le gouvernement enverra des signaux clairs pour montrer la voie à l'ensemble des secteurs pour aligner les stratégies et mettre en œuvre un programme commun pour protéger la Méditerranée. Des politiques sont nécessaires pour remédier à l'action de l'homme sur le milieu marin, mais nous devons aller à la racine du problème et éviter certaines actions et certains comportements, comme l'utilisation de plastique qui finit dans la mer et fait des ravages sur la faune marine. ■

Débat le 20 octobre à l'Espace Diamant d'Aiacciu

Un SAMU social en Corse ?

La Coordination inter-associative de Lutte contre l'Exclusion (CLE) regroupe plusieurs associations caritatives, de Avà Basta, mouvement antiraciste, à la Croix Rouge, en passant par la Fraternité du partage, Médecins du monde, Présence bis, le Secours Catholique, le Secours Populaire, les Restau du Cœur, l'Entraide protestante de Corse, la Falep. La CLE combat toutes les formes de pauvreté et essaie de démonter les mécanismes qui y conduisent. La Corse compte plus de 20.000 précaires et tout autant prêts à basculer dans la pauvreté. La lutte contre la pauvreté est l'un des grands défis qui se pose aux sociétés.

La CLE prône la nécessité d'un SAMU social en Corse pour répondre aux urgences de la rue.

Pour en débattre quatre personnalités seront à Aiacciu le 20 octobre prochain.

Dr Xavier Emmanuelli, Médecin Anesthésiste Réanimateur, a participé à la fondation de Médecins Sans Frontières où il est resté pendant 23 ans, puis a fondé plusieurs associations d'aide et d'urgence sociale : SAMU Social de Paris qu'il a mené pendant 20 ans, le SAMU Social International et les Transmetteurs – ces 2 dernières associations qu'il préside toujours. Il a été également Secrétaire d'État à l'action humanitaire d'urgence.

L'Urgence est son métier – il affirme que l'urgence est une méthode pour sortir de l'« Urgence ».

Thierry Couvert Leroy est délégué national de la filière lutte contre les exclusions à la Croix-Rouge française. Il anime l'expertise de l'association sur la veille sociale, l'hébergement et le logement accompagné en droit commun, ainsi que les dispositifs d'accueil et d'hébergement pour les migrants. Il assure actuellement la présidence par intérim de la Fédération National des Samu sociaux. Il représente la Croix-Rouge française au Haut Conseil en Travail Social, où il a particulièrement travaillé sur les pratiques émergentes du travail social et du développement social, qui a rappelé l'importance des dispositifs pour aller vers les publics les plus vulnérables ; et au Haut Conseil pour le Logement des Personnes Défavorisées et le suivi du droit au logement opposable.

Dr Stéphanie Boichot Geige intervient sur l'addictologie de la rue. Responsable de l'unité d'hospitalisation médecine et addictologie au Groupement Hospitalier Sèvres-Saint Cloud (CH4V). Praticien hospitalier. Médecin régulateur PDS (permanence des soins) au Samu de Paris, médecin addictologue référent préfecture de Police de Paris (SALCA). Chargée d'enseignement d'addictologie à l'Université Paris-Descartes.

Dr Sylvie Quesemand Zucca intervient sur la psychiatrie de la rue. Médecin du travail, psychiatre, psychanalyste et formatrice auprès de travailleurs sociaux, Sylvie Quesemand Zucca a été membre de l'équipe mobile Souffrance et précarité de l'hôpital Esquirol dans le Val-de-Marne, appartenant au réseau national du même nom qui intervient avec le Samu social de Paris auprès des personnes sans-abri dans la rue ou les centres d'hébergement. Auteure du livre *« Je vous salis ma rue »* (ed. Stock).

Un SAMU Social, pourquoi faire ? Comment ? Les intervenants répondront à vos questions. Venez nombreux le 20 octobre à Aiacciu à 16h30 à l'Espace Diamant. ■

*« **La France, en dehors d'un développement local insulaire automatique mais médiocre,** – allant de pair avec celui du siècle – a abandonné l'île, livrée pieds et poings liés, à l'a-démocratie et au non-droit. Comme elle a soumis et exploité les colonies, abandonné les régions rurales hexagonales, considérées comme des réservoirs d'hommes pour les guerres, la fonction publique, métropolitaine et coloniale… »* confiait Edmond Simeoni au journal Mediapart, en juillet 2017. Dans la foulée, il rappelait les fondements de la Corse à construire.

Fundimenti

« Aujourd'hui, la Corse – ébranlée, atteinte dans ses fondements, dans ses valeurs et principes, très en retard – est à rassurer, réformer, à construire mais l'élan est donné, les signes positifs abondent, la liberté est en point de mire. La Corse a démontré, dans le droit fil de son existence millénaire qu'elle ne transigeait jamais sur sa liberté et qu'elle s'insurgeait historiquement contre toutes les agressions. Cette attitude a créé une résistance et une lutte déterminées qui, après cinquante ans de souffrances, de sacrifices a enfin débouché en 2014 sur la victoire électorale à la mairie de Bastia ; en 2015 sur la victoire à l'Assemblée de Corse et en juin 2017, sur l'élection législative de 3 députés nationalistes sur 4 candidats.
Il faut signaler qu'en 2017, le Président du Conseil Exécutif a été élu à l'unanimité, Président de la Commission des Îles de l'UE, îles qui regroupent 22 millions de personnes. Ainsi ont été confirmées la mutation de la Corse, la forte poussée du mouvement national et la crédibilité de l'île sur le plan extérieur. L'île et sa lutte sont connues et très souvent appréciées, dans le monde entier. La libération est en marche, irréversible, conforme aux Droits de peuples à disposer d'eux-mêmes.
Le nouveau challenge est plus complexe : il faut construire un Pays. Les difficultés abondent dans tous les domaines mais les atouts sont majeurs (ressources humaines ici et dans la diaspora, ressources naturelles, abondance de l'épargne, appartenance à l'Europe…).
La démocratie et l'éthique doivent être les fondations de la Corse nouvelle ; il ne peut y avoir de compromis sur ces plans car les défaillances conduiraient à l'échec irréversible. La gestion rigoureuse, la justice sociale, les valeurs de l'humanisme sont partie intégrante du projet. Il n'y aura pas de solution durable sans un contrat de gouvernement faisant appel à toutes les forces de l'île et de la diaspora, dans le respect des convictions des différentes parties prenantes. Et non plus, sans la validation démocratique, in fine, de toute option.
Pour notre part, nous n'avons jamais cessé de défendre la revendication d'un Statut d'Autonomie interne au sein de la République Française ; il doit être de plein exercice, c'est-à-dire détenant toutes les compétences à l'exclusion de celles qui sont régaliennes (Affaires Étrangères et Défense Nationale).
Ce statut nous permettrait, avec son inscription indispensable dans la Constitution de la République Française, de voir enfin reconnue l'identité de notre Peuple – Corses d'origine et Corses d'adoption-, de bénéficier de la liberté de choix dans tous les domaines essentiels, de choisir nos voies de développement, de privilégier nos priorités, (rigueur dans la gestion, éducation et formation, responsabilité et solidarité).
Opposer le développement économique et l'évolution institutionnelle est une erreur : ils sont complémentaires et consubstantiels à notre démarche. Comme est prioritaire la solution définitive et contractuelle de la question corse avec l'effacement des blessures, des séquelles qui seront le socle du nouveau contrat et seront garantes de la création de la confiance, base du respect des intérêts légitimes des parties. » ■

Dolu

Michel Tubiana

Avucatu di i diritti di l'Omu

S'hè spentu u 2 d'ottobre Michel Tubiana à l'età di 69 anni. Era l'avucatu di a Lega di i Diritti di l'Omu induv'ellu hè statu dinù Presidente è Secretariu generale, vale à dì un pilastru di a Lega, militante instanchèvule di i diritti di l'omu in u mondu, pè a pace, pè a ghjustizia, pè a difesa di i più prigiuneri, impegnatu à pressu à i *prucessus* di pace. Forse sò *l'Artisgiani di a pace*, cullettivu pè u disarmu è a lògica di pace in Paese Bascu, chì còntanu u megliu ciò ch'ellu era ss'omu è ciò ch'ellu hà purtatu à a càusa di a custruzzione di a pace per un mondu più umanu. ■

« Nous apprenons aujourd'hui le décès de Michel Tubiana, président d'Honneur de la Ligue des Droits de Lhomme. L'émotion est immense au sein de Bake Bidea et des Artisans de la Paix. Nous tenons à rendre hommage à l'homme engagé dans la lutte contre toutes les injustices au sein de la LDH comme en faveur de la paix en Pays Basque.
Michel a apporté un soutien sans faille et décisif au processus de Paix en Pays Basque. Humaniste, homme d'écoute et de dialogue, il aura accompagné notre territoire dans ce long et sinueux chemin vers le processus de paix. Il aura été partie prenante de tous les événements majeurs de cette dernière décennie depuis la conférence d'Aiete : désarmement, dissolution d'ETA ; mais également membre de la Délégation du Pays Basque qui a engagé les discussions avec le Ministère. Participant personnellement et assumant l'action qui avait été menée à Louhossoa le 16 décembre 2016, cette action permettra le déblocage du désarmement, conduisant à la fin de la lutte armée en Pays basque.
Depuis, Michel travaillait avec Bake Bidea et les Artisans de la Paix à ce que la question des prisonniers politiques basques soit résolue, afin de renforcer le processus de paix. Nous saluons et rendons hommage à un homme dont la contribution a été historique en Pays Basque.
Nous transmettons nos pensées les plus solidaires à sa famille et aux membres de la LDH. Son humanisme, sa générosité et son intelligence marqueront l'histoire de la défense des droits de l'Homme.
Après Mixel Berhocoirigoin, Mizel Bergouignan, nous perdons un nouveau compagnon de route. Sa perte est immense, mais son exemple soutiendra notre détermination à poursuivre dans la voie qu'il a souhaité tracer pour les générations actuelles et futures d'un monde de liberté et de démocratie. » ■

Les conséquences de l'électoralisme qui hypothèquent le combat pour le sauvetage « du Peuple Corse sur sa Terre » ont été inlassablement dénoncées dans Arritti.

Électoralisme et vaches errantes ?

par Max Simeoni

Je me suis présenté, au tout début, uniquement pour le créneau d'une tribune publique et que les médias de l'époque se trouvent dans l'obligation d'en faire état (communiqués, conférences de presse, meetings...). Peu importait alors les scores. Puis certains résultats plus significatifs ont amené une majorité de militants à prendre la voie du suffrage universel. J'étais réticent préférant les actions de terrains. Il convenait de le faire mais pour renforcer notre insertion au sein du Peuple avec un discours valable pour toutes les sensibilités. Bref, un discours patriotique pour le sauvetage. Dès cet instant, la défense de la démocratie et la restauration du suffrage universel s'imposaient dans le concret, d'avoir fustigé la fraude électorale verbalement ne suffisait plus. On a amené les chefs de clans à la désavouer, puis les tribunaux à sanctionner les fraudeurs.

Pour se sauver, il faut qu'on connaisse bien la nature et les procédés de l'ennemi sinon un engagement efficace n'est pas possible. Il faut du temps pour que la conviction gagne assez de Corses et les font s'engager. À ce jour a-t-on atteint les niveaux nécessaires ?
Non, c'est mon opinion parce que les nationalistes se laissent trop souvent leurrer par l'État central jacobin. Les différents statuts (Defferre, Joxe, Jospin, le dernier Caseneuve) associent des élus « locaux » à la gestion de lois qui sont faites à Paris. Elles sont égales pour tous mais elles ne reconnaissent pas les différences qu'elles considèrent comme archaïques, obsolètes. Le Peuple Corse n'existe pas. Il est nié, le reconnaître même comme « composante du Peuple français », Badinter président du Conseil Constitutionnel l'a rejeté et s'en est glorifié ! Les écoles « immersives » non conforme à la Constitution déclare à son tour le Conseil d'État. Évident puisque tant pour la reconnaissance du Peuple, pour la coofficialité, le pouvoir législatif de l'Autonomie, il faudra réformer la Constitution. Un jeu de dupes qui permet aux forces conservatrices insulaires et parisiennes de Gauche et de Droite qui ont alternées aux commandes de botter en touche.

Le schéma secret du rapport de l'*Hudson Institut* est à l'œuvre à bas bruit, la Terre change de mains, elle est une marchandise, le tourisme non contrôlé est le moteur de la dépossession.

Ce dernier statut Caseneuve lancé comme un pari (chiche !), voté lors de la présidence de Hollande, le Président Macron en a hérité inachevé. Il lui incombe de le terminer, la suppression des ex-conseils généraux laissent des espaces vides à combler. Grisé dans sa « période de grâce » il avait montré ses intentions en compagnie de Chevènement lors du cérémonial Erignac. Ce 4e statut sans conseils départementaux (ex-conseils généraux) est riche de leçons.
Il montre leur rôle important comme courroie de transmission dans le système : les maires étaient tenus en main et le pouvoir central via les conseils généraux leur donnaient les moyens d'entretenir leur clientélisme électoral. La suppression de cette poulie rend les élus locaux instables et à la recherche de guichets distributeurs de fonds. Les Maires et aussi les Institutions locales : CCI, chambres des métiers, Safer... Des nouvelles émergent comme le syndicat de l'énergie, les Comcom.., l'assemblée des maires...
Plus de corsets serrés à la taille (conseils généraux.), tout flotte, un défilé d'éléments politisés, escarmouches, guerres de tranchées avec le même slogan, « plus de démocratie » !

Les nationalistes n'y échappent pas. Leur majorité absolue obtenue par une coalition électorale possible par retrait de la lutte clandestine, a été faite d'autonomistes divisés par une fusion voté en congrès mais enterrée après 14 mois de palabres, avec le noyau indépendantiste de Corsica Lìbera, Fà Pòpulu Inseme, et une ouverture à 2 ou 3 élus non nationalistes. La coalition était toujours sous tension. Ses composantes ne pensaient qu'à être réélues. L'électoralisme aveuglait et neutralisait l'action à mener en commun pour le sauvetage historique.
Gilles Simeoni ne l'a pas reconduite. Il a fait le pari d'aller seul. Il l'a réussi. Et après ?
Jouer seul et sans parti pour mener le combat du sauvetage. Il a donc des cartes que j'ignore. Miser sur des ouvertures ? Être en mesure d'en imposer à la République des jacobins et traiter la sortie du système ? Certes l'Europe évolue, celle des États a des difficultés mais elle peut mettre des décades à s'effacer, or pour la survie le temps est compté, le Peuple Corse est en pré agonie. Le territoire vidé, sa population remplacée. Bref, le schéma secret du rapport de l'*Hudson Institut* est à l'œuvre à bas bruit, la Terre change de mains, elle est une marchandise, le tourisme non contrôlé est le moteur de la dépossession car plus de touristes, plus de résidents secondaires, plus d'importations pour les nourrir, plus de bénéfices pour les productions extérieures et leurs financiers.

On devrait avoir un outil plus efficace que des élections « locales » qui ne donnent pas les moyens de sortir du trou, un parti organisé au sein du Peuple pour informer, recadrer les enjeux de survie, pour convaincre les Corses à s'engager. Pour obtenir de réels moyens l'autonomie, la coofficialité, la reconnaissance de l'existence du Peuple, ses droits pour exister, législatifs et financiers. La transhumance des vaches « primées », ou celles des vaches errantes. ■

OSANI-GHJIRULATU
Société Anonyme au capital de 250 280,00 €
Siège social : MAIRIE 20147 OSANI
528 349 574 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2021, il résulte que :
- L'assemblée générale extraordinaire statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, a décidé qu'il n' y avait pas lieu de dissoudre la société,
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

MEZZANA
SARL au capital de 500 euros
Siège social : Chez AGIS, 13 Lotissement ARBUCETTA 20620 BIGUGLIA
790263263 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 23 août 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 28/09/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **RÉNOV'ART (SARL) -** 30, BOULEVARD PAOLI - 20200 BASTIA
ACTIVITÉ : ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BTP - MAÇONNERIE GÉNÉRALE (SOUS-TRAITANCE)
RCS BASTIA B 798 124 152 - 2013 B 515

POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

OSANI-GHJIRULATU
Société anonyme d'économie mixte au capital de 250 280.00 €
Siège social : MAIRIE 20147 OSANI
528 349 574 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2021, il résulte que :
- les formalités rectificatives relatives au changement d'un administrateur sont effectuées auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.
En conséquence, suite au procès-verbal de l'association ATAG en date du 13 janvier 2018, Monsieur Tomy ADAM-JARSAILLON demeurant Route de Calvi, 20214 CALENZANA, a été nommé administrateur, en remplacement de Madame Marie-Laurence CECCALDI-HUREL.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
Projet de création d'un parc photovoltaïque sur la parcelle OA 1364
AVIS D'INFORMATION

La commune de Vico a été saisie par la S.A.S. CORSICA ENERGIA immatriculée au R.C.S. de Bastia 880 978 333 d'une demande de prise à bail emphytéotique d'une parcelle relevant de son domaine privé, cadastrée section OA n°1364, d'une superficie de 78 980 m², sise lieu-dit A Liscia pour une durée de vingt ans, renouvelable deux fois pour la même durée à l'initiative du propriétaire.
Ceci, en vue d'y implanter un parc photovoltaïque d'une puissance de 2.5 MWC venant en complément d'un ensemble plus large.
Le cahier des charges visant à organiser la présentation de toute manifestation d'intérêt concurrente est à la disposition des tiers intéressés auprès de la mairie de Vico - Place Casanelli - 20160 Vico (Tel : 04 95 26 60 58 - E. mail : mairie.vico@orange.fr) jusqu'au 22/10/2021.
Il peut également leur être communiqué, sur demande, par voie électronique.
Les propositions concurrentes devront parvenir en mairie de Vico au plus tard le 22/10/2021 à 12h00.

OSANI-GHJIRULATU
Société Anonyme au capital de 250 280,00 €
Siège social : MAIRIE 20147 OSANI
528 349 574 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal du conseil d'administration du 19 septembre 2021, il résulte que :
- Monsieur Jean-François LUCIANI demeurant à Ghjirulatu, 20147 Osani, a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de Marc-Ange BATTINI-COLONNA.
- Monsieur Jean-François LUCIANI demeurant à Ghjirulatu, 20147 Osani, a été nommé aux fonctions de directeur général de la société en remplacement de Marc-Ange BATTINI-COLONNA.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

ARMATA
Société Civile Au capital de 500 Euros
Siège social : Cité EDF du Vazzio - villa n°2 route du docteur Jean-Paul de Rocca Serra 20090 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 28 septembre 2021 il a été constitué une société civile (SC) présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ARMATA
Forme : Société civile
Capital : 500 €uros, 500 parts de 1 €uros
Siège : Cité EDF du Vazzio - villa n°2 - route du docteur Jean-Paul de Rocca Serra - 20090 AJACCIO.
Objet : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS.
Co-Gérance : Monsieur Robert ARMATA demeurant Cité EDF du Vazzio - villa n°2 - route du docteur Jean-Paul de Rocca Serra - 20090 AJACCIO, né le 14/05/1957 à FERRYVILLE de nationalité Française, désigné par acte lors de la constitution.
Co-Gérance : Madame Alexandra, Catherine, Lucienne, ARMATA demeurant Cité EDF du Vazzio - villa n°2 - route du docteur Jean-Paul de Rocca Serra - 20090 AJACCIO, née le 25/09/1987 à Ajaccio de nationalité Française, désigné par acte lors de la constitution.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenues au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention, la gérance.

AVIS DE MODIFICATIONS
HORIZON
Société Civile au capital de 844 200 €, 23 allée de la plage, Résidence du Golfe Grosseto Prugna - 20166 PORTICCIO - RCS AJACCIO 513 994 061.

Par décision de l'AGE en date du 20 Septembre 2021, l'assemblée donne son agrément à la société SKY en qualité de nouvelle associée de la société HORIZON.

Pour avis.

AVIS DE MODIFICATIONS
HORIZON
Société Civile au capital de 844 200 €, 23 allée de la plage, Résidence du Golfe Grosseto Prugna - 20166 PORTICCIO - RCS AJACCIO 513 994 061.

Par décision en date du 17/09/2021 au siège social, l'AGE a décidé ce qui suit : Agrément de Monsieur Nicolas PRECY et Monsieur Thomas PRECY en qualité de nouveaux associés de la société HORIZON.

Pour avis.

AL
Pour publier vos annonces légales
arritti2@wanadoo.fr

Initiative Citoyenne Européenne

Sauvons les abeilles et les agriculteurs !

Quasiment 1,2 million de citoyens européens (1.161.257) ont finalement signé l'initiative Citoyenne Européenne pour réclamer auprès de l'Union européenne la fin des pesticides et par ce biais la protection des abeilles et des agriculteurs. La collecte des signatures se terminait ce 30 septembre. L'ICE va maintenant passer le crible de la validation. Ce n'est que dans quelques mois que nous saurons si la Commission donne ou non son autorisation pour la prise en compte de cette initiative citoyenne. Auquel cas, la Commission aura encore quelques mois pour apporter une réponse aux revendications formulées. À savoir, élimination progressive de l'utilisation des pesticides de synthèse (-80 % d'ici 2030, et plus de pesticides de synthèse dans l'agriculture d'ici 2035) ; des mesures-vecteur de rétablissement de la biodiversité, par la restauration des habitats ; des mesures de soutien aux agriculteurs pour accompagner la transition vers l'agroécologie, développer l'agriculture biologique, développer la recherche sur l'agriculture sans pesticides et sans OGM. ■

Pour tout renseignement : www.savebeesandfarmers.eu/fra

ROCCA MANAGEMENT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 743 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CARTARANA 20169 BONIFACIO
753 019 066 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 23 juin 2021, les héritiers de l'associé unique ont nommé Madame Stéphanie ROCCA, demeurant à Bonifacio (20169), Cartarana, et Madame Seloua ACHAÏA, demeurant à Bonifacio (20169), au 1 Rue Saint Dominique, en qualité de gérantes pour une durée de six mois, renouvelable tacitement, en remplacement de Monsieur Paul Dominique ROCCA, décédé.

Pour avis, La Gérance

CORSICA SPORTS LOISIRS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : RN 193 Lieu dit Ceppe
20620 BIGUGLIA

AVIS DE CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2021, L'assemblée générale prend acte du désir manifesté par Monsieur VIOLA ALAIN de démissionner de ses fonctions de PRÉSIDENT. L'assemblée générale nomme en qualité de Présidente, Madame VIOLA Serena, pour une durée illimitée à compter de ce jour, en remplacement de VIOLA Alain et ce a partir du 1er septembre 2021.
Modification sera faite au Greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Monsieur Patrick CARIA, demeurant au 16 Lotissement Punticelli, 20137 PORTO-VECCHIO à la Société **O TISÒ**, Société par actions simplifiée au capital de 400 euros, dont le siège social est situé à SOTTA (20146), chez Madame Véronique Sanges, Padulella, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 853 815 017, suivant acte sous seing privé en date à Sotta du 31 août 2019,
Du fonds de commerce de restauration, situé à SOTTA (20146), Rue Principale connu sous le nom de : « u Passaghju »,
A pris fin le 31 août 2021 par résiliation anticipée.

Pour unique avis, signé O TISÒ, le locataire-gérant.

FAMILY SPORT CENTER
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Lieu dit CEPPE RN 193
20620 BIGUGLIA

AVIS

Au terme d'une délibération en date du 1er septembre les associés nomment à partir du 1er septembre 2021 Madame VIOLA Serena, demeurant Marine de Venzolasca - 126 Route de Cap Sud - 20215 VENZOLASCA en qualité de cogérante, Monsieur VIOLA Alain est maintenu dans ses fonctions de gérant.
Modification sera faite au Greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

CUTTOLI INVESTISSEMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 100 Euros
Siège social : plaine de Cuttoli, lieu-dit Finochiccie, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er Octobre 2021 il a été constitué une société par action simplifiée unipersonnelle (SASU) présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CUTTOLI INVESTISSEMENT
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle (S.A.S.U.).
Capital : 100 €uros, 100 actions de 1 €uros entièrement souscrits, et libérées.
Siège : plaine de Cuttoli, lieu-dit Finochiccie, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO.
Objet social : HOLDING.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS.
Président : Monsieur Pascal CUTTOLI, demeurant Plaine de CUTTOLI, Lieu-dit Finochiccie, 20167 Cuttoli-Corticchiato, né le 16 mars 1976, A Ajaccio, de nationalité Française, désigné statutairement en qualité de Président.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenues au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention, le Président.

Conférence sur l'avenir de l'Europe : participez au débat !

Bastia, 08/10/2021 de 18h30 à 20h

En présence de :

Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

François ALFONSI, député au Parlement européen

Michel CASTELLANI, député à l'Assemblée nationale

Sandro GOZI, député au Parlement européen

Modérateur :

Patrick VINCIGUERRA, journaliste, France Bleu Corse Frequenza Mora.

© pixdeluxe/Getty Images

A Casa di e Scenze
Rue Pierre et Marie Curie - Lupino - 20600 - BASTIA

Pour information et inscription :
https://bit.ly/2Xu2YEo

En partenariat avec :

Parlement européen Bureau à Marseille
Europe Direct Corsica
Cullettività di Corsica Collectivité de Corse
Conférence sur l'avenir de l'Europe
ensemble.eu

ARRITTI • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse : Max Simeoni • Directeur de la publication : François Alfonsi • Rédactrice en chef : Fabiana Giovannini • Gérant de la sarl d'exploitation Prumuzione Nustrale : Marc Battistini • Rédaction : 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique : Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur : Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0422C82046 • ISSN 1262